

12 September 2018

Mercredi 12 am

Rôle de la loi, incluant : l'indépendance de la justice, le droit à un jugement équitable, et la formation démocratique de la loi.

-----

Permettez-moi d'évoquer un problème qui n'est pas très politiquement correct, posé dans l'UE par la présence de l'islam, qui s'identifie à la pratique de la charia, présentée comme étant la loi divine elle-même, et qui est donc tout le contraire d'une loi construite par la raison humaine à la lumière de la loi divine. C'est pourquoi la CEDH, en 2003, dans l'affaire *Refah Partisi*, a déclaré la conception islamique de la société incompatible avec les principes de base de la démocratie et les valeurs de la Convention européenne des droits de l'homme. La CEDH a également refusé la solution du système multi-juridique, la coexistence de plusieurs législations, qui attribue des compétences juridiques aux tribunaux de la charia. En effet celle-ci sépare les personnes en pures et impures, et supprime le rôle de l'État comme garant des droits et libertés de tous les citoyens. L'islam n'est pas tant une religion qu'une loi, autant civile que religieuse, ignorant la distinction des domaines politique et religieux. C'est ainsi que l'islam est un projet politique totalitaire.

Je pose donc la question : Comment l'UE et nombre de ses États membres peuvent-ils favoriser l'implantation de l'islam sur leur sol par la construction de mosquées et de centres islamiques où la charia est enseignée ?

L'idéologie maçonnique condamne les autorités politiques à répéter le discours autoréférentiel de l'islam, à sanctionner toute critique raisonnable de l'islam, au motif du vivre ensemble et de la lutte contre l'islamophobie, bref, à devenir les idiots utiles de l'islamisation de l'Europe. Est-ce que l'Europe a vraiment intérêt à abandonner Jésus-Christ pour choisir Barabbas ?

L'hypocrisie de l'idéologie suicidaire de l'UE se donne à voir dans le projet du président Macron de bâtir un islam de France. Or, sans compter le fait que la Constitution française interdit à l'État de s'occuper de religion, Allah interdit aux musulmans de se soumettre à des non-musulmans (Coran 3.73,114 ; 4.144 ; 5.51,60 ; 9.71 ; 47.38), c'est dire que ce projet n'a aucun avenir, sinon celui d'enraciner un peu plus l'islam en France, en lui donnant la légitimité et la respectabilité qu'il ne saurait avoir autrement, le tout aux frais du contribuable.

Monsieur le Modérateur, serait-il possible que le BIDDH rappelle aux États européens la nécessité de réformer leur législation en fonction du jugement de la CEDH reconnaissant l'incompatibilité de la charia et des Droits de l'homme ? L'hypocrisie et la lâcheté ne préparent pas des lendemains qui chantent, mais des lendemains qui pleurent.